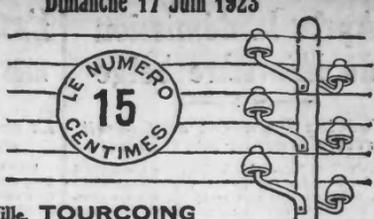


# Le Réveil



Edition du "RÉVEIL DU NORD" Lille

Bureaux : 39, rue Pavée, ROUBAIX et 2, place de l'Hôtel-de-Ville, TOURCOING

## Le programme économique des Soviets

RIEN DE NOUVEAU

Le régime des Soviets ne se différencie guère, par son action d'administration générale, des autres gouvernements, même composés de représentants de la haute bourgeoisie.

Une grande révolution, qui a fait beaucoup de bruit dans le monde, s'est accomplie en Russie, mais en paroles surtout, en changement d'étiquette politique et ses résultats se traduisent par des procédés empruntés aux monarchies ou aux républiques n'ayant aucun caractère communiste.

Cette démonstration est établie depuis longtemps et se vérifie journellement, sous une éclatante lumière.

Il n'est toutefois pas sans intérêt d'entendre un des membres les plus marquants du gouvernement soviétique actuel apporter à l'exactitude de cette constatation l'appui formel de son témoignage et proclamer la faillite du communisme russe, sinon dans ses principes, du moins dans son application intégrale, étouffée par les impérieuses conditions d'existence.

Malgré toute la tonitruante musique cadémagogique menée, à puissant orchestre, autour du Bolchevisme, celui-ci, déchargé de ses nuageuses théories et mis en face des réalisations, s'est écroulé d'une façon lamentable et montre le vide complet de ses stériles et pompueuses déclamations, dans tout le domaine du labeur fécond et profitable à la collectivité.

Cette assertion pourrait paraître risquée et téméraire si elle n'était fortifiée et corroborée par l'interview suggestive que vient de donner, à un grand journal bourgeois, un bolcheviste qualifié, Rykoff, vice-président du Conseil des Commissaires du Peuple et président du Conseil supérieur de l'Economie nationale, à Moscou.

Rykoff est, de longue date, l'ami personnel, le fidèle disciple de Lénine et l'interprète fidèle de sa pensée sociale.

Or, voici ce que déclare, en toute franchise et en pleine liberté de son attitude, le ministre Rykoff.

« La Russie est-elle un Etat socialiste dans le sens strict du terme ? Avons-nous réalisé le Communisme et même le Socialisme réformiste ? Il faudrait être un ignorant pour l'admettre.

Nous avons aboli la propriété individuelle sur certains moyens de production d'importance nationale, mais il y a encore, en Russie, de nombreuses usines appartenant à des particuliers. Nous avons restitué un grand nombre de maisons à leurs propriétaires.

« En Russie comme ailleurs, il y a des négociants, des courtiers, des bourgeois.

« Nous voulons mener notre pays vers le Socialisme intégral, mais nous savons fort bien que nous sommes très éloignés de ce but final, qui ne peut être atteint que par voie d'évolution organique.

« Ce qu'il faut réaliser tout d'abord, c'est la reconstruction économique de la Russie et le développement de ses forces productives. Pour cela, nous avons besoin de capitaux et du concours des initiatives privées.

« C'est à cet effet, fait observer l'intervieweur, que vous avez institué la politique des concessions ?

« Parfaitement, répond Rykoff. C'est Lénine lui-même qui l'a inaugurée, parce qu'il en a reconnu la nécessité. A une autre question de son intervieweur, Rykoff fait cette réponse catégorique :

« Vous me demandez si le gouvernement des Soviets favoriserait la constitution de nouvelles banques privées en Russie. Je tiens à vous déclarer que la création de ces banques, surtout sous la forme de sociétés par actions, non seulement est possible chez nous mais qu'elle est estimée désirable. Si ces banques ouvrent des crédits aux entreprises industrielles et commerciales privées, elles trouveront en Russie absolument les mêmes garanties que dans les autres pays.

Certains journaux étrangers ont affirmé que nous étions opposés à un élargissement de la politique des concessions. C'est une erreur. Le gouvernement des Soviets n'a pas dévié de la direction tracée par Lénine. Tout au contraire, nous faisons tous les efforts pour attirer des capitaux étrangers en Russie et nous sommes tout disposés à leur offrir des concessions très importantes.

« Les déclarations du ministre Rykoff — en langage révolutionnaire communiste — on ne change rien à son rôle et à son action — méritent d'être connues, soulignées et retenues, car elles montrent le vide et le fallacieux mirage de tapageuses théories trop souvent colportées, à grand renfort d'éclats de voix, dans nos milieux ouvriers.

« Comme on peut s'en rendre compte, le régime soviétique, malgré le bluff échauffé de ses thuriféraires plus ou moins désintéressés, n'a rien innové. Il palange dans les vulgaires plates-bandes des vieilles doctrines gouvernementales et les sentiers battus de l'orthodoxie capitaliste.

Emile BASLY, Député du Pas-de-Calais.

## UN GRAND DÉBAT A LA CHAMBRE

# La Politique intérieure du Gouvernement

En réponse aux interpellations, M. Poincaré déclara que la Politique intérieure devait s'adapter aux nécessités de la Politique extérieure et ajouta qu'il réprovoit toute alliance avec les partis extrêmes

(De notre rédaction parisienne)

Paris, 15. — La séance débuta par l'interpellation de M. YBARNEGARAY.

Le député des Basses-Pyrénées, dans un long et monotone discours, se contenta d'agiter devant ses collègues de la droite, le spectre devant du bloc des gauches et réussit, en donnant lecture de divers vœux ou ordres du jour votés par des éléments républicains, à se faire applaudir presque exclusivement par la gauche, résultat que l'honorable interpellateur était loin de chercher.

M. BELLET, vice-président du groupe de l'Entente, lui succéda et lut une interminable confession, du groupe auquel il appartenait, titane qui tenait au futur programme électoral que du comice agricole.

Il termina en parodiant piteusement une phrase lancée récemment par une actrice de vaudeville en réclame pour une marque de liquors.

Dans un silence impressionnant, M. POINCARÉ monta alors à la tribune.

Dès le début, le président du Conseil, distribuant des horizons rageusement sur le parti extrême de l'Assemblée, a déclaré que comme chef du gouvernement, il était responsable de l'ordre public et qu'autant il était décidé à laisser à tout parti toute liberté de presse et d'opinion, autant il était décidé à se montrer inexorable pour toutes les violences, qu'elles soient commises par des royalistes, des communistes ou tous autres.

Léon DAUDET essaya bien de réagir, mais il fut vite mis en déroute par M. POINCARÉ, fort à propos, en disant qu'en 1791 les royalistes ne trouvaient pas principalement à l'intérieur du pays.

Le Président du Conseil taquina ensuite les grandes lignes de la politique intérieure et fit sans une incursion dans les idées sociales, il déclara qu'il ne croyait pas qu'une majorité républicaine du gouvernement puisse se constituer avec ceux qui profandaient des doctrines de partis et ceux qui se faisaient de pacifier avec ces partis.

Les derniers mots de M. POINCARÉ furent accueillis par des cascades d'applaudissements au centre et à droite, cependant que M. HÉRIBOT, ses amis et les radicaux-socialistes néanmoins mis en cause par les paroles du Président du Conseil, gardèrent un silence désapprobateur.

Après une pensée contre la gauche, M. POINCARÉ ajouta que si la France pouvait utiliser qu'il y ait des partis extrêmes, elle jugerait préférable qu'ils restent dans l'opposition.

Après être passé rapidement sur le rôle et le devoir des fonctionnaires, le Président s'engagea résolument dans les questions des politiques extérieures et termina en déclarant que la politique intérieure doit s'adapter aux nécessités présentes de la politique extérieure.

Un gros succès fut fait à M. POINCARÉ à sa descente de tribune.

### Les divers ordres du jour en présence

M. ANDRÉ LEFEBVRE, présida la séance. M. Poincaré et tous les ministres sont au banc du Gouvernement.

La première question de la séance M. MEYER, le nouvel élu radical-socialiste fait son entrée aux applaudissements de la gauche. M. Coty reçoit le même accueil au centre.

M. Lefebvre lit le libellé des diverses interpellations :

1. De M. YBARNEGARAY, sur la politique intérieure du Gouvernement et sur la position qu'il compte prendre dans la lutte déjà passionnément engagée entre le bloc des gauches et le bloc national.

2. De M. BELLET et plusieurs de ses collègues, sur l'opportunité qu'il y aurait pour le gouvernement et pour le pays, à définir une politique intérieure de large union républicaine, afin de désigner sur un programme précis, une majorité homogène et stable.

3. D'ERNEST LAFONT, député de la Loire, sur les véritables raisons qui peuvent expliquer la sorte de protection accordée par les membres du Gouvernement actuel de la République ou certains d'entre eux aux éléments royalistes qui semblent assurés de pouvoir se permettre impunément toutes les violences verbales ou matérielles, alors que les citoyens appartenant à d'autres fractions politiques, doivent attendre pendant de longs mois en prison, l'inévitable non-lieu.

4. De MARCEL CACHIN, sur la politique intérieure du Gouvernement.

5. De REHAUD JEAN, sur la politique intérieure du Gouvernement.

« Le pays n'est pas reconnaissant envers le Bloc National ! » dit M. Ybarnegaray.

M. YBARNEGARAY monte à la tribune. Il félicite d'abord M. Poincaré d'être rentré dans la Ruhr, et lui rappelle aussitôt que c'est grâce à une majorité importante qui vous a toujours soutenu. Au contraire, dit-il, il en serait été autrement si la majorité de gauche arrivait au pouvoir. Il reproche au Président du Conseil de ne pas soutenir ceux qui l'appuient. Il tire argument de l'élection de M. MEYER de la non-moins probable élection de M. FRANKLIN-BOUILLON qui sera certainement élu.

En termes amers M. Ybarnegaray raconte comment et en toutes circonstances toutes les fautes retombent sur le Bloc National. « C'est toujours la faute au Bloc National », et se tournant vers le centre, il dit : « Nous sommes le nombre et nous ne sommes pas la majorité parce que le Gouvernement n'est pas avec nous ».

« Le Gouvernement devrait transformer ses fonctionnaires en agents électoraux ! »

M. Ybarnegaray regrette que l'action du ministre de l'Intérieur n'ait pas d'effet sur les fonctionnaires, qui sont nombreux à ne pas respecter les directives que M. Poincaré leur avait données dans son discours de Bar-le-Duc.

Il lit un article de la Tribune des Fonctionnaires, invitant les fonctionnaires de l'Administration des Finances à poursuivre la chasse aux requêtes jusqu'à la grande messe de 1924. (Les socialistes applaudissent ironiquement.)

Il poursuit en lisant un article d'un organe des instituteurs syndicalistes, qui déclarent vouloir entrer dans la lutte électorale, pour éviter une nouvelle escroquerie du suffrage universel.

M. POINCARÉ monte à la tribune au milieu de grands applaudissements.

« Je commente par constater que ce sont les agressions politiques dont les auteurs sont à l'heure présente défilés aux tribunaux, qui servent de prétexte à ces interpellations. Mais c'est-à-dire des causes plus anciennes.

Quant à son gouvernement, il assurera les libertés républicaines, le respect des lois, le maintien de l'ordre. Il y veillera (Vifs applaudissements).

Le Président du Conseil ajoute avec émotion qu'il ne serait pas fidèle à sa longue carrière politique si, au lieu de se servir de toute son autorité républicaine pour veiller au maintien de ses institutions, M. Poincaré réprouve tout accord avec les royalistes.

M. POINCARÉ s'étonne encore que l'on puisse supposer qu'il favorise de quelque manière que ce soit les menées royalistes.

Quant j'ai connu à Strasbourg les agressions qui ont eu lieu à Paris, j'ai téléphoné à Paris pour m'assurer que la justice faisait son devoir.

Autant nous sommes résolus à garantir la liberté de tous.

Il donne l'assurance que son gouvernement combatera aussi bien ceux qui voudraient faire la révolution sociale que ceux qui voudraient tenter une restauration monarchique. La France républicaine veut l'évolution dans l'ordre et la liberté.

M. Léon DAUDET : La République nous a valu cinq invasions en cent ans.

M. POINCARÉ. Vous m'avez à rappeler que sur la première invasion, celle de 1792, les royalistes n'étaient pas à l'intérieur de l'armée française. (Vifs applaudissements.)

M. POINCARÉ. Le deuil de Sedan est un accident dû à l'Empire et non pas à la République et le gouvernement provisoire, avec Gambetta à sa tête, a tout fait pour du moins sauver l'honneur. De rétrogrades applaudissements retentissent à gauche et au centre.

M. YBARNEGARAY. Je vous demande alors, M. le Président du Conseil, pourquoi vous n'avez pas donné plus tôt ce démenti officiel.

qui était dû à ces fonctionnaires, et pourquoi vous n'avez pas poursuivi celui qui avait proféré ces accusations.

Revenant pour conclure à son interpellation, il prétend que le radical et les socialistes ont conclu un pacte et ajoute-t-il : Entre les deux majorités — celle de gauche et l'autre — le Gouvernement doit choisir.

La séance est ensuite suspendue.

M. Bellet met le Gouvernement en demeure de prendre parti

Au nom de l'entente républicaine, M. BELLET prend la défense du Bloc National.

Il se déclare partisan de toutes les libertés : liberté de la presse, de l'enseignement, liberté religieuse, liberté d'association, etc.

M. BELLET pourrivaient se déclarer, dit que les élus du bloc républicain national se sont éparpillés dans tous les groupes de la Chambre depuis les indépendants, jusqu'aux radicaux-socialistes : leurs programmes commencent l'ordre dans la République. Celle-ci est définitivement confondue avec le pays auquel elle a rendu primitivement l'Alsace et la Lorraine que lui donnaient la victoire.

Il constate que la République est solidement assise, que bien avant la guerre la République était libre, libre, libre, et que la République de la victoire n'est plus contestée par personne si ce n'est par une réaction minuscule.

M. Léon Daudet éclate de son rire aigre et narquois : Nous verrons, cela cri-t-il !

Dans le bruit, péniblement, M. BELLET continue... les gauches hâchent son discours de protestations et de démentis, malgré les rappels à l'ordre du Président de la Chambre.

M. BELLET s'éleve contre la conduite des gauches qui ont refusé de voter la loi d'impôt sur le revenu et qui se sont abstenus de voter les crédits pour la Ruhr et concluant, il s'écrie : « Vive la République ! »

Le Gouvernement ne peut continuer à être avec ceux qui se servent de lui, en le desservant, avec ceux qui voudraient collaborer à la décadence des institutions. On ne peut être avec les révolutionnaires dans le pays et avec le Gouvernement dans la Chambre.

« Le Gouvernement entend défendre les institutions républicaines » dit M. Poincaré

M. POINCARÉ monte à la tribune au milieu de grands applaudissements.

« Je commente par constater que ce sont les agressions politiques dont les auteurs sont à l'heure présente défilés aux tribunaux, qui servent de prétexte à ces interpellations. Mais c'est-à-dire des causes plus anciennes.

Quant à son gouvernement, il assurera les libertés républicaines, le respect des lois, le maintien de l'ordre. Il y veillera (Vifs applaudissements).

Le Président du Conseil ajoute avec émotion qu'il ne serait pas fidèle à sa longue carrière politique si, au lieu de se servir de toute son autorité républicaine pour veiller au maintien de ses institutions, M. Poincaré réprouve tout accord avec les royalistes.

M. POINCARÉ s'étonne encore que l'on puisse supposer qu'il favorise de quelque manière que ce soit les menées royalistes.

Quant j'ai connu à Strasbourg les agressions qui ont eu lieu à Paris, j'ai téléphoné à Paris pour m'assurer que la justice faisait son devoir.

Autant nous sommes résolus à garantir la liberté de tous.

Il donne l'assurance que son gouvernement combatera aussi bien ceux qui voudraient faire la révolution sociale que ceux qui voudraient tenter une restauration monarchique. La France républicaine veut l'évolution dans l'ordre et la liberté.

M. Léon DAUDET : La République nous a valu cinq invasions en cent ans.

M. POINCARÉ. Vous m'avez à rappeler que sur la première invasion, celle de 1792, les royalistes n'étaient pas à l'intérieur de l'armée française. (Vifs applaudissements.)

M. POINCARÉ. Le deuil de Sedan est un accident dû à l'Empire et non pas à la République et le gouvernement provisoire, avec Gambetta à sa tête, a tout fait pour du moins sauver l'honneur. De rétrogrades applaudissements retentissent à gauche et au centre.

M. YBARNEGARAY. Je vous demande alors, M. le Président du Conseil, pourquoi vous n'avez pas donné plus tôt ce démenti officiel.

## LES DROITS SACRÉS DES SINISTRÉS

Contre le projet de loi de M. DE LASTEYRIE

NOTRE ENQUÊTE AUPRÈS DES DÉPUTÉS DE LA RÉGION DU NORD

Le « Réveil du Nord » a protesté le premier contre le projet de loi sur le budget des dépenses recouvrables déposé par M. de Lasteyrie au nom du gouvernement.

Le projet, on le sait, modifie profondément les dispositions de la loi du 17 Avril 1919, pour les réparations des dommages causés par la guerre, et a soulevé dans notre région la plus grosse et plus légitime émotion.

A la suite des énergiques protestations émises des parlementaires des régions libérées, comme le « Réveil », l'après-midi hier matin, le Conseil des Ministres a décidé de se montrer favorable à la disjonction des principaux articles de ce projet, disjonction réclamée depuis le mois de mai par les représentants de nos régions.

Seul l'article 6, traitant l'imputation pour paiement des taxes sur le chiffre d'affaires et les droits de douane, demeurerait incorporé dans le projet.

La Commission des régions libérées, cependant, se montre intransigeante et a répondu au ministre qu'elle ne pouvait accepter que la disjonction totale des articles 6 à 13. Sur quoi, M. de Lasteyrie, fort dépité, a répondu qu'il s'en remettait au jugement de la Commission des finances qui se réunit mardi prochain.

Désireux de connaître l'opinion des représentants des régions libérées sur ce problème d'importance capitale, nous leur avons posé les trois questions suivantes :

1. Etes-vous partisan de la disjonction des articles du projet de loi sur le budget des dépenses recouvrables modifiant la loi du 17 avril 1919 ?

2. Si la discussion de ces articles vient quand même en séance publique, êtes-vous disposé à voter contre l'ensemble de ces articles ?

3. Que pensez-vous de la circulaire du Ministre des Régions libérées portant la date du 26 mai 1923 qui, au mépris de la loi du 17 avril 1919, autorise les sinistrés à ne pas opter le rempli complet pour les dommages immobiliers mobiliers à condition que les sinistrés renoncent expressément à percevoir le montant total de leurs titres de créance, c'est-à-dire fassent remise au Trésor d'une somme égale au montant du premier acompte reçu par eux ?

Voici les réponses que nous avons reçues :

Ce que disent les Députés du Nord Charles Saint-Venant

Oui, je suis partisan de la disjonction des articles du projet de loi sur le budget des

dépenses recouvrables modifiant la loi du 17 avril 1919.

D'accord avec le groupe socialiste, si la discussion des articles vient en séance publique, nous voterons contre l'ensemble pour faire respecter le principe des dispositions prises par la Commission des Régions libérées, ainsi que le rempli dont j'ai toujours été partisan, surtout en matière de propriétés et d'usines.

Quant à la circulaire ministérielle du 26 mai, elle est un abus flagrant aux prescriptions prévues par la loi sur les dommages de guerre, dont, en ma qualité de représentant de l'U. D. des S. O. du Nord avec Cnudde et Bondues, nous avons demandé le rempli obligatoire, en vue d'attendre l'exode des fonds attribués pour dommages de guerre; qui est permis aux industriels et propriétaire d'abandonner nos régions dévastées.

Tout mon dévouement est acquis à la cause des sinistrés, à laquelle j'attache celle des fonctionnaires de l'Etat, des départements et des communes, qui souffrent de l'ostracisme de M. de Lasteyrie manquant à ses promesses et dont la cupidité honteuse le guide à faire prélever 20 % sur le montant des allocations aux veuves de la guerre sur la valeur d'une pension variant de 1.000 à 1.200 francs par an, ainsi que sur les salaires de nombreux travailleurs dignes d'intérêt.

M. G. Vandame

A vos première et deuxième questions, je réponds oui catégoriquement.

Sur la troisième, qui ouvre la question du mode de rempli, je ne puis me prononcer aussi nettement; il y a là une question de mesure et c'est à étudier. A priori, je suis pas opposé à accorder plus que la valeur de 1914 à certains sinistrés qui ne peuvent remployer; cela reviendrait pour eux à vendre leurs dommages de guerre à l'Etat sans que ce dernier ne soit tenu au rempli... mais il y a des cas où l'intérêt général n'exige pas le rempli !

M. Alexandre Crespel

En réponse à vos questions, je m'empresse de vous faire savoir que je suis très résolu partisan de la disjonction des articles du projet de M. de Lasteyrie, et que je suis disposé à m'opposer à ces articles comme à tout ce qui est de nature à entraver, à diminuer ou à retarder la reconstitution de nos régions dévastées.

## Nos Parlementaires veulent faire capituler M. de Lasteyrie



partiel et qu'on doit compléter.

M. de Lasteyrie a consenti de capituler, grâce aux efforts de nos députés et du groupe interparlementaire du Sénat où M. Hayez et ses collègues ont harcelé le Gouvernement.

« Le front unique » que nous réclamions, dès le premier jour, a été constitué. Nos parlementaires, sans distinction de partis, ont énergiquement soutenu nos droits.

Faisons leur confiance pour aller jusqu'au bout. Ne rendons pas leur tâche plus difficile par des manifestations qui pourraient diminuer leur force près du Gouvernement si on y mêlait je ne sais quel avant-goût de campagne électorale.

Mais disons bien nettement que si le maintien de l'article 6 concernant la diminution du droit d'imputer les impôts sur les dommages, ni le dépôt gouvernemental d'un projet de loi reprenant les articles disjoints ne peuvent être acceptés.

Le ministre Poincaré-Lasteyrie doit s'acquiescer et renoncer à sa trahison. Il ne peut être question de « Victoire » avant ça !

Eug. GUILLAUME.

## La demi-capitulation du Gouvernement

(De notre rédaction parisienne)

C'est à la suite d'une démarche énergique près de M. Poincaré, faite par le groupe interparlementaire des régions dévastées, dont la délégation était présidée par M. Hayez, que le Président du Conseil a décidé de soulever la question au Conseil des Ministres.

On sait comment M. de Lasteyrie s'est alors résolu à disjoindre tous les articles — sauf l'article 6 — de son funeste projet.

Il le déclare, mais nos parlementaires veulent une attestation écrite. Excellente mesure de prudence !

Mardi, M. Hayez, accompagné de MM. Lucien Hubert et Gouge se rendait à 11 heures au Ministère des Finances et obtenait immédiatement de M. de Lasteyrie, une assurance définitive.

L'accord intervenu était immédiatement notifié dans la communiqué officiel suivant :

« M. de Lasteyrie a consenti de capituler, grâce aux efforts de nos députés et du groupe interparlementaire du Sénat où M. Hayez et ses collègues ont harcelé le Gouvernement. »

« Le front unique » que nous réclamions, dès le premier jour, a été constitué. Nos parlementaires, sans distinction de partis, ont énergiquement soutenu nos droits.

Faisons leur confiance pour aller jusqu'au bout. Ne rendons pas leur tâche plus difficile par des manifestations qui pourraient diminuer leur force près du Gouvernement si on y mêlait je ne sais quel avant-goût de campagne électorale.

Mais disons bien nettement que si le maintien de l'article 6 concernant la diminution du droit d'imputer les impôts sur les dommages, ni le dépôt gouvernemental d'un projet de loi reprenant les articles disjoints ne peuvent être acceptés.

Le ministre Poincaré-Lasteyrie doit s'acquiescer et renoncer à sa trahison. Il ne peut être question de « Victoire » avant ça !

Eug. GUILLAUME.

« M. de Lasteyrie a consenti de capituler, grâce aux efforts de nos députés et du groupe interparlementaire du Sénat où M. Hayez et ses collègues ont harcelé le Gouvernement. »

« Le front unique » que nous réclamions, dès le premier jour, a été constitué. Nos parlementaires, sans distinction de partis, ont énergiquement soutenu nos droits.

Faisons leur confiance pour aller jusqu'au bout. Ne rendons pas leur tâche plus difficile par des manifestations qui pourraient diminuer leur force près du Gouvernement si on y mêlait je ne sais quel avant-goût de campagne électorale.

Mais disons bien nettement que si le maintien de l'article 6 concernant la diminution du droit d'imputer les impôts sur les dommages, ni le dépôt gouvernemental d'un projet de loi reprenant les articles disjoints ne peuvent être acceptés.

Le ministre Poincaré-Lasteyrie doit s'acquiescer et renoncer à sa trahison. Il ne peut être question de « Victoire » avant ça !

Eug. GUILLAUME.

« M. de Lasteyrie a consenti de capituler, grâce aux efforts de nos députés et du groupe interparlementaire du Sénat où M. Hayez et ses collègues ont harcelé le Gouvernement. »

« Le front unique » que nous réclamions, dès le premier jour, a été constitué. Nos parlementaires, sans distinction de partis, ont énergiquement soutenu nos droits.

Faisons leur confiance pour aller jusqu'au bout. Ne rendons pas leur tâche plus difficile par des manifestations qui pourraient diminuer leur force près du Gouvernement si on y mêlait je ne sais quel avant-goût de campagne électorale.

Mais disons bien nettement que si le maintien de l'article 6 concernant la diminution du droit d'imputer les impôts sur les dommages, ni le dépôt gouvernemental d'un projet de loi reprenant les articles disjoints ne peuvent être acceptés.

## LES VOYAGES POPULAIRES DU "RÉVEIL DU NORD"



NOS FONCTIONNAIRES EN AUTOS-CARS DANS LA COUR D'HONNEUR DU PALAIS DE VERSAILLES, OÙ ILS ONT VISITÉ DIMANCHE DERNIER

(Photo Oudant)